



Droit à la rectification donnée perso ass vie banque

Par franck6789

Bonjour,
je possède un contrat d'assurance vie dans une compagnie d'assurance, et le courtier est une banque en ligne.
J'ai été soumis par la banue à un questionnaire visant à définir mon profil investisseur.
certaines choses inscrites dans ce profil sont inexacte, car elles ne correspondent pas du tout à mes choix d'investissements.
Je souhaite donc que mon profil investisseur soit corrigé.

mais l'assureur et la banque s'y opposent.
y a t il un texte de loi que je puisse évoquer concernant le droit de rectification de mes données pour que la banque corrige enfin mon profil?
merci d'avance pour votre aide

Par Rambotte

Bonjour.
Le document renseigné est un document de connaissance client qui permet à la banque de prouver que les conseils et les propositions d'investissement proposées étaient cohérentes avec vos déclarations. Il ne peut donc être corrigé en lien avec cet investissement, sinon, la banque ne peut plus prouver que les conseils étaient pertinents.

Il y aura une nouvelle fiche connaissance client lors de votre prochain investissement.

Ce n'est que mon avis.

Par ESP

Bonjour
Détenez vous des investissements financiers qui vous auraient été proposés par la banque et qui ne vous satisfont pas aujourd'hui, ce qui vous pousserait à vouloir modifier les réponses au questionnaire ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Lors du remplissage du questionnaire, vous avez été invité à le signer. C'était le bon moment pour le faire corriger.
Ensuite vous l'avez signé, ce qui implique qu'à cet instant là vous étiez d'accord avec le contenu de la fiche.
En fonction des ces données, le conseiller vous a préconisé un certain investissement, que vous avez souscrit.

Il n'est pas possible de revenir en arrière sur les informations remplies avant la souscription.

Toutefois vos données et priorités peuvent évoluer. Vous aurez une nouvelle fiche profil à remplir lors du prochain rendez-vous bancaire. A vous de veiller avant de la signer qu'elle reflète votre réalité.

Par Rambotte

En fait, je pense que les données relatives à vos souhaits d'investissement ne sont pas des données personnelles, mais des données contractuelles de l'opération d'investissement réalisé, servant à valider l'opération.
S'il fallait corriger votre date de naissance sur le document, la banque et l'assureur ne s'y opposeraient pas.